



Dépôt du référendum contre la révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI)
Berne, 6 juillet 2010

Déclaration de Marie-Thérèse Weber-Gobet, conseillère nationale PCS

Les révisions d'une assurance sociale ont des répercussions au sein de notre système de sécurité sociale. Ainsi la 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage a des incidences financières importantes sur les cantons, les villes et les communes notamment par rapport à l'aide sociale. Même le Conseil fédéral le reconnaît dans sa réponse au postulat de la conseillère nationale Hildegard Fässler (PS/SG), – je cite : « *Le Conseil fédéral est conscient du fait qu'il y aura des interactions entre l'AC et l'aide sociale.* »

Dans le cas de la 4^{ème} révision de l'assurance-chômage, les assurés devront cotiser davantage et plus longtemps pour toucher parfois moins d'indemnités. Une conséquence de cet état de fait : les travailleurs et travailleuses concernés ainsi que leurs familles seront plus rapidement relégués à l'aide sociale et le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale augmentera considérablement. Les cantons et les communes tablent aujourd'hui déjà sur des frais supplémentaires entre 100 et 200 millions de francs par année. Cela signifie qu'environ un tiers des „économies“ que devrait réaliser cette mesure pour la Confédération serait tout bonnement transféré aux cantons et communes. La Confédération se dégage ainsi de ses responsabilités et tente d'assainir l'une des assurances sociales les plus importantes aux frais des cantons et des communes.

➤ Non à des économies sur le dos des cantons, des villes et des communes !

De surcroît, la révision est incohérente lorsqu'elle prévoit la suppression des mesures spéciales dans les régions à taux de chômage élevé. En effet, la possibilité d'augmenter le nombre d'indemnités journalières de 400 à 500 dans les régions particulièrement touchées par le chômage est supprimée. La présente crise montre que cet instrument est judicieux. Actuellement, les cantons de Vaud, Neuchâtel, Jura et Jura bernois, particulièrement touchés par la crise dans le domaine de l'exportation, ont augmenté le nombre d'indemnités journalières à 520. Les mesures de soutien régionales sont indispensables car elles contribuent à éviter une vague d'arrivées en fin de droits.

➤ Evitons que cette révision fragilise encore davantage les régions particulièrement touchées par le chômage.

Pour ces deux raisons et bien d'autres encore: Le parti chrétien-social (PCS) vous invite à voter NON à la 4^e révision de la loi sur l'assurance-chômage !